

APPROBATION cahier des charges pour travaux de réfection de l'Hôtel de Ville de St-Denis et mise en adjudication de ces travaux.

Le MAIRE. - Il ne s'agit que de la réfection de la toiture et du grand salon de l'Hôtel. Nous avons dû inscrire au budget une dépense de 8.350.000 ₣ afin de pouvoir obtenir la subvention de 2.500.000 ₣ qui nous est attribuée en l'occurrence par le Ministère.

Lecture des devis descriptif et quantitatif est donnée.

Mme AMELIN. - Dans quel style doit-on procéder à cette réfection Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - Autant que faire se pourra le plafond du grand salon, mieux le grand salon conservera son style qui fait grand honneur à nos prédécesseurs et suscite l'admiration de tous nos hôtes de passage.

Après avoir donné connaissance du cahier des charges, le Maire met aux voix la réparation de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que du grand salon et la mise en adjudication de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

./....